

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

PAIN Sylvie donne pouvoir à Régis SENEÉ
ROUSSARIE Jean-Paul donne pouvoir à HAMEAU Véronique
De ROBIEN Philippe donne pouvoir à BOTHEREAU Jean-Pierre
L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à GOUACHE Guy

Absents excusés :

SAIPHOU Amélie
LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17



Délibération 2025-41 : prêt bancaire pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire laisse la parole à Véronique HAMEAU.

Cette dernière rappelle que dans le budget il a été voté un recours à l'emprunt pour des travaux routiers à hauteur de 260 000 €.

Quatre organismes bancaires ont été sollicités : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, La Banque Postale et la Banque des Territoires. Ils ont tous des difficultés à se positionner sur des taux d'intérêt, compte tenu des évolutions du taux des marchés obligataires internationaux.

Madame HAMEAU précise que la durée de remboursement de l'emprunt serait de 12 ans avec un échancier trimestriel.

De fait, la proposition de la Banque des Territoires est écartée car leur durée d'amortissement ne peut se faire que sur 25 ans.

Les taux proposés sont les suivants :

- Crédit Agricole : 3.38% sur 12 ans soit une charge d'intérêts de 57 365 €
- Caisse d'Épargne : 4.17 % sur 12 ans soit une charge d'intérêts de 71 780 €.
- Banque Postale : 3.62 % sur 12 ans soit une charge d'intérêts de 60 933 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Approuve la proposition d'emprunt du Crédit Agricole,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet emprunt.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 12/09/2025

Le secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

